

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3781

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la mise en oeuvre d'un titre de transport multimodal

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabat, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3781**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la mise en oeuvre d'un titre de transport multimodal**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dès 2005 et à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, les autorités organisatrices de transports (la Région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les Communautés d'agglomération du Pays Viennois et de Villefranche sur Saône), la Communauté urbaine de Lyon, la SNCF et Réseau Ferré de France (RFF) ont décidé d'un programme d'actions, appelé Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) afin de favoriser la multimodalité et le recours aux transports collectifs.

Ce programme d'actions ciblait, notamment, la mise en place de services multimodaux.

Ainsi, il a été créé, en octobre 2007, un titre unique de transport donnant accès aux réseaux train express régional (TER) et aux transports en commun lyonnais (TCL) et ayant pour support la carte OÙRA!

Les partenaires ont souhaité qu'un effort financier particulier soit réalisé pour permettre la mise en place et la pérennisation de ce titre de transport multimodal en favorisant son utilisation par tous les usagers concernés.

Pour mener à bien ce projet, 2 conventions ont été signées en 2007 :

- l'une, entre le SYTRAL et la Région relative à la définition et à la mise en oeuvre de la tarification TER-TCL. Cette convention a été renouvelée jusqu'au 30 octobre 2013,

- l'autre, relative au versement au SYTRAL d'une contribution spécifique du Département du Rhône et de la Communauté urbaine pour la participation au financement de ce dispositif sur l'année 2008 (délibération n° 2007-4315 du Conseil du 10 septembre 2007). Une délibération en date du 30 novembre 2009 a autorisé le versement de cette subvention pour les années 2009 et 2010 également.

Le versement de cette subvention exceptionnelle devait prendre fin lors de la mise en place d'une nouvelle structure de coopération sur l'aire urbaine lyonnaise qui se substituerait aux collectivités dans le portage de ce dispositif.

Le Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise a vu le jour le 21 décembre 2012. Il regroupe les membres suivants : la Région Rhône-Alpes, le SYTRAL, les Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère, du Pays Viennois. Son objet est de "contribuer à la mise en oeuvre des services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son périmètre d'intervention, par toute action commune ou concertée favorisant l'intermodalité, l'attractivité des modes de transports collectifs et le développement de l'écomobilité, etc.". L'une de ses premières actions devrait être la mise en place d'une tarification multimodale zonale.

Dans un premier temps, les fonds propres de ce syndicat ne seront constitués que des différentes contributions de ses membres. Dans un second temps, il percevra des recettes fiscales et, notamment, le versement transport additionnel.

Dans l'attente, il apparaît utile de maintenir les subventions exceptionnelles du Département du Rhône et de la Communauté urbaine au dispositif et ainsi d'approuver la convention de financement pour la mise en place d'un titre de transport multimodal entre le SYTRAL, le Département du Rhône et la Communauté urbaine pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

La convention de financement définit l'engagement du Département et de la Communauté urbaine à contribuer à cette opération à hauteur de 450 K€ chacun par an, sur 3 ans, sous forme d'une subvention exceptionnelle qui s'ajoute à leur participation annuelle définie par les statuts du SYTRAL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle annuelle de 450 000 € au profit du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dans le cadre de la mise en place de transport multimodal pour les exercices 2011, 2012 et 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, le Département du Rhône et le SYTRAL définissant, notamment, les conditions d'utilisation et les modalités de versement de ladite subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale de fonctionnement (soit 450 000 € x 3 = 1,350 M€) sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - opération n° 0P08O0215 - compte 6743 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.